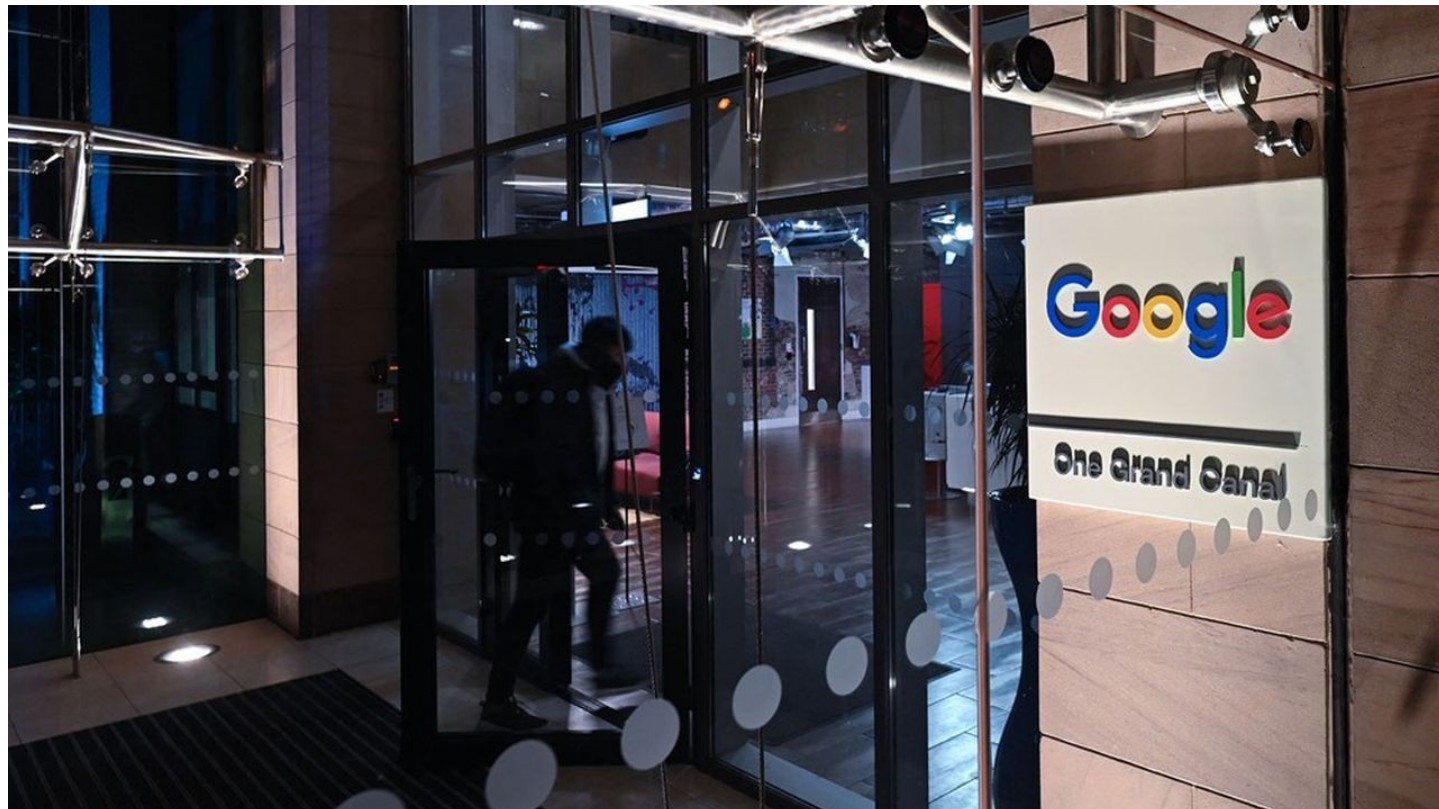


Protection des données : Google écope d'une nouvelle amende européenne de 403 millions d'euros

Juliette Favarel-Denat

September 21, 2026

Le régulateur irlandais de la protection des données a infligé à Google une amende pour l'usage des données de géolocalisation de ses utilisateurs. C'est la quatrième plus importante amende jamais infligée par cette commission.



Entrée du siège européen de Google à Dublin, ville dans laquelle le régulateur irlandais de la protection des données lui a infligé lundi une amende de 403 millions d'euros. (Photo Artur Widak/ANADOLU AGENCY/AFP)

Publié le 21 sept. 2026 à 13:24Mis à jour le 21 sept. 2026 à 13:44

PremiumVotre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Nouvelle sanction européenne pour Google. Le géant américain a été condamné lundi à une amende de 403 millions d'euros par la Commission irlandaise pour la protection des données (DPC), pour avoir enfreint le règlement européen sur la protection des données (RGPD) dans son utilisation des données de géolocalisation de ses utilisateurs. C'est la DPC, équivalent irlandais de la CNIL, qui supervise Google à l'échelle de l'Union, car le siège européen du groupe se trouve à Dublin.

Il s'agit de la quatrième plus lourde amende jamais prononcée par le régulateur irlandais, juste derrière celle de [405 millions d'euros](#) infligée à Instagram en 2022, et celle de [530 millions contre TikTok](#) en 2025, mais loin derrière le [1,2 milliard d'euros](#) contre Meta en 2023 pour des transferts illégaux de données vers les Etats-Unis. En sus de l'amende, Google dispose de six mois pour mettre ses traitements de données en conformité.

Des utilisateurs mal informés

L'enquête, ouverte en février 2020 après des plaintes de plusieurs organisations européennes de défense des consommateurs, porte sur la période 2018-2020. Elle visait trois fonctionnalités du géant américain : « Activité sur le web et les applications », « Historique des positions » et « Précision de la localisation ».

Les données de géolocalisation peuvent « améliorer l'utilité des services en ligne, mais elles peuvent également révéler une quantité importante d'informations sur une personne, y compris des informations intrinsèquement privées », a relevé Graham Doyle, commissaire à la DPC, dans un communiqué. « En raison des manquements de Google », les utilisateurs « pouvaient ignorer que leur localisation était utilisée, par exemple, pour les influencer au moyen de publicités ou pour déduire leurs centres d'intérêt, et pouvaient perdre le contrôle de leurs données à caractère personnel », a-t-il souligné.

Trois autres enquêtes en cours

Le géant américain minimise la portée de la décision. « Cette affaire porte sur des règles historiques qui ont depuis été mises à jour », a réagi un porte-parole. « A partir de 2019, nous avons considérablement fait évoluer nos pratiques et lancé des outils robustes qui simplifient la gestion des données de localisation », a-t-il ajouté.

Le sujet épineux de la géolocalisation n'est pas tout à fait neuf pour Google. Aux Etats-Unis, le groupe avait accepté en 2022 de verser 391,5 millions de dollars pour faire cesser les poursuites d'une quarantaine d'Etats qui l'accusaient d'avoir trompé ses utilisateurs sur le suivi de leur localisation depuis au moins 2014.

En Europe, les ennuis de Google ne s'arrêtent d'ailleurs pas là. Le groupe fait l'objet de trois autres enquêtes de la DPC, « toutes à un stade avancé », assure le régulateur. Cette nouvelle amende s'ajoute à celle, record, de [4,1 milliards d'euros](#) infligée en 2018 par la Commission européenne pour abus de position dominante dans les téléphones Android, que la Cour de justice de l'UE a définitivement confirmée en juillet.

Approfondissez ce sujet

Juliette Favarel-Denat